



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> décembre 2005**

**Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames Laurence BALET, Gabrielle BANNOUX, Karine GRIN, Valérie JAGGI WEPF, Marceline MILLIOUD, Sarah SCAPERROTTA, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Pierre-François BRAND, Pedro CAMPS, Marc GUIGNARD, Daniel HOFMANN, Pierre-André MICHOU, Dino PETIT, Yan ROSSIER, Bart WIND, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés : Mesdames Laurence BALET, Karine GRIN, Valérie JAGGI WEPF, Marceline MILLIOUD, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Pierre-François BRAND, Pedro CAMPS, Marc GUIGNARD, Daniel HOFMANN, Pierre-André MICHOU, Dino PETIT, Bart WIND, Pierre WYSSBROD.

Absents : Madame Sarah SCAPERROTTA, Monsieur Yan ROSSIER.

Arrivée après l'appel : Madame Gabrielle BANNOUX.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare la séance ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2005**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec vifs remerciements à son auteur.

**3. DÉMISSION**

Le 14 novembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Monsieur le Président,*

*Il est des moments où il faut savoir recentrer ses activités. Ce faisant, j'ai décidé de laisser ma place de Conseillère communale à des forces nouvelles. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir accepter, avec effet immédiat, ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.*

*J'ai eu grand plaisir et beaucoup d'intérêt à participer pendant 15 ans à la vie de ce Conseil. Que ce soit dans diverses commissions ad hoc, à la Commission de gestion, à celle des finances, au Bureau puis à la présidence du Conseil, j'ai eu l'occasion de découvrir de nombreuses personnalités, tous partis confondus, qui tous, à leur manière, avaient pour but d'œuvrer pour le bien de notre cité. Nos débats sont parfois passionnés, à d'autres moments plus calmes, mais toujours dignes d'intérêt.*

*Aux membres du Conseil et à ceux de la Municipalité, j'adresse mes meilleurs vœux pour la suite de vos activités, auxquelles je continuerai bien sûr toujours de m'intéresser.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Adine PERRET,

Madame Adine PERRET a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 7 février 1991. Elle a siégé, comme elle nous l'a rappelé dans sa lettre, à la Commission de gestion de 1992 à 1993 et à la Commission des finances de 1994 à 1995, puis de 1998 à 2000. Elle a également présidé le Conseil communal en 2002.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame PERRET pour sa longue activité en faveur de la collectivité et lui souhaite le meilleur pour la suite.

\* \* \* \* \*

#### 4. ASSERMENTATION

##### **Monsieur le Président :**

Le Conseil communal ayant un siège vacant, le Bureau du Conseil a procédé au remplacement de la Conseillère démissionnaire.

Première des viennent-ensuite de la liste complémentaire Libérale, Madame Catherine CARP, née en 1955, domiciliée à la rue du Four 25, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Adine PERRET.

Je prie Madame CARP de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 6 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Monsieur le Président.*

##### **Madame Catherine CARP :**

«Je le promets».

##### **Monsieur le Président :**

Madame la Conseillère, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance.

#### 5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

En date du 27 novembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Comme je l'avais annoncé au Bureau du Conseil communal à l'occasion d'une précédente séance, je vous présente ma démission du poste d'huissier de votre Conseil pour le 30 juin 2006, soit la fin de la présente législature.*

*Ces quelques mois m'auront beaucoup appris sur le fonctionnement du Conseil et m'auront forgé une expérience profitable dans ce domaine, la politique, qui m'intéresse grandement.*

*Je souhaite une bonne continuation à tous les conseillers et en particulier aux membres du Bureau, que je ne saurais trop remercier pour leur accueil chaleureux. J'ai notamment apprécié l'excellente ambiance qui y régnait, preuve s'il en faut qu'il n'est pas inutile de faire abstraction de ses appartenances politiques pour travailler ensemble avec, à la clef, du bon travail accompli.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Vincent MAENDLY.

\* \* \* \* \*

Lors du dernier Conseil, Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER était intervenu pour demander au Bureau s'il était possible d'envisager une meilleure sonorisation des interventions des Conseillers.

Le Bureau s'est penché sur cette question et a séparé la problématique en deux aspects : la sonorisation à usage interne, soit pour le Conseil communal et ses membres et la sonorisation à usage externe, soit en faveur d'un meilleur son pour les téléspectateurs.

Pour ce qui est de la sonorisation interne, le Bureau a étudié plusieurs solutions, comme l'installation d'une tribune, depuis laquelle chaque intervenant serait incité à parler. Le Bureau a toutefois considéré que la situation actuelle est la meilleure solution. Il assortit son constat de deux conseils à l'égard des conseillers : les intervenants sont priés de parler de manière intelligible. Quant aux conseillers, rien ne garantirait mieux l'audition des interventions qu'une meilleure qualité de silence et d'écoute.

Pour ce qui est de l'usage externe, le Bureau discute actuellement avec Canal Nord Vaudois et Multi Vidéo pour augmenter la qualité du son. L'utilisation de perches, comme cela s'était fait, paraît exclue pour ces dernières. Les transactions n'ont toutefois pas encore abouti ; vous en apprendrez sans doute plus lors d'un prochain Conseil.

\* \* \* \* \*

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Yves VUAGNIAUX
- Une motion de Monsieur le Conseiller Claude JACCARD

**6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ****Monsieur le Président :**

Le Conseil communal a reçu une communication de la Municipalité. Il s'agit de la Communication C/16 concernant la souscription supplémentaire d'actions de la société YCOM S.A.

Monsieur le Syndic souhaite-t-il transmettre d'autres communications au Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

La Municipalité souhaite vous communiquer la Communication C/17, relative à l'ajustement du prix du gaz naturel et sachez que ce n'est pas de gaîté de cœur qu'elle se livre à cet exercice.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les prix des fournisseurs étrangers dans le domaine du gaz naturel ont pris l'ascenseur ces derniers mois. Notre pays importe le 100% de ses besoins en la matière. Cette donnée incontournable conduit logiquement à une adaptation du prix de vente du gaz naturel, comme l'a annoncé la Municipalité en octobre dernier ; cette adaptation sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En moyenne, l'augmentation globale est de 18.3%.

La hausse n'est pas répercutée entièrement sur le prix du kilowattheure. L'abonnement mensuel et la taxe annuelle d'entretien du branchement ont été supprimés et remplacés par une finance mensuelle fixe. Cette finance englobe partiellement les frais de comptage et d'entretien du branchement sur le domaine public.

Cette nouvelle structure de tarification répond à deux impératifs :

- la nécessité de mettre nos tarifs en conformité avec la législation ;
- le souci de préserver l'équité de traitement entre tous les consommateurs.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

\* \* \* \* \*

**Monsieur Yves RICHARD :**

Le groupe Radical désire intervenir et souhaite passer les points 11 et 12 en début des rapports des commissions. Ceci nous permettrait de continuer les débats et de ne pas suspendre la séance du Conseil communal.

**Monsieur le Président :**

Le Bureau du Conseil avait imaginé cette solution de façon à fonctionner comme on avait l'habitude de le faire cette année, solution qui avait été acceptée par le Conseil. Pour ne pas avoir 40 naturalisations à dépouiller d'un coup, le Bureau a proposé de mettre sur pied deux bureaux de dépouillement, c'est-à-dire que la pause n'aurait pas duré plus longtemps que lorsqu'on se trouve en présence de 25 naturalisations.

Ceci dit, comme l'autorise l'article 50 de notre règlement, c'est le Conseil communal qui décide de l'ordre du jour ; il y a donc une possibilité de le modifier.

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Le groupe Libéral adhère à la proposition du groupe Radical concernant les préavis nos 42 et 43. Etant donné le nombre élevé de demandes de naturalisation à traiter, soit 40, le dépouillement des bulletins risque de durer au minimum 45 minutes. Quarante-cinq minutes de pause, cela pourrait être un moment sympathique, mais cela prolongerait la séance de ce soir d'autant. Ayons donc quelques égards pour celles et ceux de nos collègues qui reprennent leur travail demain matin de bonne heure. N'oublions pas non plus nos fidèles téléspectateurs, pour qui notre séance est retransmise en direct. Leur faire subir une pause de 45 minutes aurait pour effet de les priver de la fin de la séance, car qui accepterait de revenir sur Canal NV après une telle interruption ?

Voilà donc deux bonnes raisons pour traiter les deux préavis en début de séance et employer pour le dépouillement des bulletins secrets la méthode qui a fait ses preuves durant l'année de présidence de notre collègue Nathalie SAUGY.

**Monsieur le Président :**

Je vous rappelle qu'il y a une deuxième conséquence, que je n'ai pas mentionnée après l'intervention de Monsieur le Conseiller RICHARD. Le Bureau avait proposé cette solution-là afin de ne pas priver les deux scrutateurs et des débats, et du vote et d'interventions lors du Conseil.

Si la parole n'est plus demandée, nous allons voter et je proposerai de passer les points 11 et 12, à respectivement 6 bis et 6 ter de notre ordre du jour.

Résultat de la votation : **la proposition du groupe Radical est acceptée à la majorité.**

**6 BIS) PRÉAVIS NO 42/05 CONCERNANT 15 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : BEHAJDIN BRUTI, DEJAN DJORDJEVIC, ZORICA DJORDJEVIC, FERESHTEH FARBOUD, IDEAL HASAJ, ADISA KADRIC, GÜLÜSTEN KARUKUS, SANDRA MILENKOVIC, MERISA OMEROVIC, JENETHAN PONNAMPALAM, ABDULLAH SAADI, IVAN STANKOVIC, ALMINA SULJIC, ENES TURSIC, SAFET VEJSELI. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Chantal GUIBERT, en remplacement de Madame Marceline MILLIOUD, ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article unique :**

**Monsieur le Président :**

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletin secret et je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

**Monsieur le Président :**

Je rappelle que, comme il s'agit d'un vote à bulletin secret, les téléspectateurs n'ont pas à voir le contenu des bulletins avant le résultat du vote.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

**Résultats du vote :** (communiqués au Conseil avant le point 14 de l'ordre du jour)

**Bulletins délivrés : 85**

**Bulletins rentrés : 85**

Candidats	Bul. Blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
1 <sup>er</sup> candidat : Monsieur Behajdin BRUTI, son épouse Fatmira BRUTI née KRYEZI et ses enfants Taulant, Arlanit et Albulena.	0	3	82	42	<b>65</b>	<b>17</b>

Candidats	Bul. Blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>2<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Dejan DJORDJEVIC, son épouse Natasa DJORDJEVIC née DJURIC et ses enfants Sandra et Andjela	0	3	82	42	<b>65</b>	<b>17</b>
<u>3<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Zorica DJORDJEVIC	0	3	82	42	<b>66</b>	<b>16</b>
<u>4<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Fereshteh FARBOUD	0	4	81	41	<b>70</b>	<b>11</b>
<u>5<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Ideal HASAJ	1	3	82	42	<b>66</b>	<b>15</b>
<u>6<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Adisa KADRIC	0	3	82	42	<b>67</b>	<b>15</b>
<u>7<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Gülüsten KARUKUS et sa fille Selma Céleste	0	3	82	42	<b>69</b>	<b>13</b>
<u>8<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Sandra MILENKOVIC	0	3	82	42	<b>66</b>	<b>16</b>
<u>9<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Merisa OMEROVIC	0	3	82	42	<b>66</b>	<b>16</b>
<u>10<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Jenethan PONNAMPALAM	0	3	82	42	<b>71</b>	<b>11</b>
<u>11<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Abdullah SAADI, son épouse Khani SAADI née SAADI	0	3	82	42	<b>68</b>	<b>14</b>
<u>12<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Ivan STANKOVIC	0	3	82	42	<b>65</b>	<b>17</b>
<u>13<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Almina SULJIC	0	3	82	42	<b>66</b>	<b>16</b>
<u>14<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Enes TURSIC, son épouse Selvira TURSIC née HASANOVIC	0	3	82	42	<b>66</b>	<b>16</b>
<u>15<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Safet VEJSELI, ses enfants Ljindita et Ardian	0	3	82	42	<b>69</b>	<b>13</b>

**Monsieur le Président :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Commune et plus particulièrement ceux qui se sont déplacés ce soir dans la salle.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1<sup>er</sup> candidat : Monsieur Behajdin BRUTI,  
son épouse Fatmira BRUTI née KRYEZI  
et ses enfants Taulant, Arlanit et Albulena.

2<sup>e</sup> candidat : Monsieur Dejan DJORDJEVIC,  
son épouse Natasa DJORDJEVIC née DJURIC  
et ses enfants Sandra et Andjela

3<sup>e</sup> candidat : Madame Zorica DJORDJEVIC

4<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Fereshteh FARBOUD

5<sup>e</sup> candidat : Monsieur Ideal HASAJ

6<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Adisa KADRIC

7<sup>e</sup> candidat : Madame Gülüsten KARUKUS,  
sa fille Selma Céleste

8<sup>e</sup> candidat : Madame Sandra MILENKOVIC

9<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Merisa OMEROVIC

10<sup>e</sup> candidat : Monsieur Jenethan PONNAMPALAM

11<sup>e</sup> candidat : Monsieur Abdullah SAADI,  
son épouse Khani SAADI née SAADI

- 12<sup>e</sup> candidat : Monsieur Ivan STANKOVIC
- 13<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Almina SULJIC
- 14<sup>e</sup> candidat : Monsieur Enes TURSIC,  
son épouse Selvira TURSIC née HASANOVIC
- 15<sup>e</sup> candidat : Monsieur Safet VEJSELI,  
ses enfants Ljindita et Ardian

**6 TER) PRÉAVIS NO 43/05 CONCERNANT 25 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESEDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : JOSÉ LUIS ALMADA CABRAL, LUKA BRNIC, ANTOINETTE PIERRETTE RAYMONDE GUNDALL, ZADA IBRAHIMOVIC, ALEN ISANOVIC, ELVIS ISANOVIC, LJILJANA IVANOVIC, BOZIDAR JOVANOVIC, SELVARATNAM KANAPATHIPILLAI, MIRZETA MESIC, DRAGAN MIKIC, DAMJAN MIKIC, MIRJANA RADOVANOVIC-OSTOJIC, ELVISA SABIC, MEDINA SABIC, MIRIJA SCEPANOVIC, ALEKSANDAR SPASOJEVIC, HAVA SULEJMANOVIC, GONÇALO TEMIDO ALFREIRAO, NIRUBA THANGARAJAH, JORGE VARELA RIBEIRO, LJUBICA VUKANOVIC, RADISAV VUKANOVIC, ARMIN ZAHIROVIC, ELDIN ZAHIROVIC.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Chantal GUIBERT, en remplacement de Madame Marceline MILLIoud, ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article unique :**

**Monsieur le Président :**

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletin secret et je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

**Monsieur le Président :**

Je vous rappelle que le Conseil n'a pas voulu de pause, donc vous êtes censés ne pas parler !

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

**Monsieur le Président :**

Je prie Mesdames les Conseillères Marianne SAVARY et Irène KELLER d'accompagner un huissier et notre secrétaire suppléante pour dépouiller dans une salle annexe ; nous poursuivons les opérations du Conseil.

**Résultats du vote** : (communiqués au Conseil avant le point 14 de l'ordre du jour)**Bulletins délivrés : 85****Bulletins rentrés : 85**

<b>Candidats</b>	<b>Bul. blancs</b>	<b>Bul. nuls</b>	<b>Bul. valables</b>	<b>Majorité Absolue</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<u>1<sup>er</sup> candidat</u> : Monsieur José Luis ALMADA CABRAL, son épouse Maria Antonieta MONTEIRO da ROSA CABRAL, née MONTEIRO da ROSA et ses enfants Isaël et Ismaël	0	2	83	42	<b>73</b>	<b>10</b>
<u>2<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Luka BRNIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>3<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Antoinette Pierrette Raymonde GUNDALL, née GUNDALL	0	2	83	42	<b>75</b>	<b>8</b>
<u>4<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Zada IBRAHIMOVIC, née HASANOVIC, son époux Salih IBRAHIMOVIC, ses enfants Osmin, Davud et Elza	0	2	83	42	<b>66</b>	<b>17</b>
<u>5<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Alen ISANOVIC	0	2	83	42	<b>66</b>	<b>17</b>
<u>6<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Elvis ISANOVIC	0	2	83	42	<b>66</b>	<b>17</b>
<u>7<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Ljiljana IVANOVIC, née TODOROVIC, ses enfants Dusan et Aleksandar	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>8<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Bozidar JOVANOVIC, son épouse Ljubinka JOVANOVIC, née IVEZIC	0	2	83	42	<b>66</b>	<b>17</b>
<u>9<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Selvaratnam KANAPATHIPILLAI, sa fille Sawmiya	0	2	83	42	<b>68</b>	<b>15</b>
<u>10<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Mirzeta MESIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>11<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Dragan MIKIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>

<b>Candidats</b>	<b>Bul. blancs</b>	<b>Bul. nuls</b>	<b>Bul. valables</b>	<b>Majorité Absolue</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<u>12<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Damjan MIKIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>13<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Mirjana RADOVANOVIC-OSTOJIC, née OSTOJIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>14<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Elvisa SABIC	0	2	83	42	<b>68</b>	<b>15</b>
<u>15<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Medina SABIC	0	2	83	42	<b>68</b>	<b>15</b>
<u>16<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Marija SCEPANOVIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>17<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Aleksandar SPASOJEVIC, son épouse Anka SPASOJEVIC, née MIJUSKOVIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>18<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Hava SULEJMANOVIC	1	2	83	42	<b>67</b>	<b>15</b>
<u>19<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Gonçalo TEMIDO ALFREIRAO	0	3	82	42	<b>73</b>	<b>9</b>
<u>20<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Niruba THANGARAJAH	0	2	83	42	<b>72</b>	<b>11</b>
<u>21<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Jorge VALERA RIBEIRO, son épouse Maria de Fatima VARELA RIBEIRO, née FURTADO de BRITO, ses enfants Stéphane et Dylan	0	2	83	42	<b>71</b>	<b>12</b>
<u>22<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Ljubica VUKANOVIC, née VULETIC, ses enfants Igor et Marko	0	2	83	42	<b>66</b>	<b>17</b>
<u>23<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Radisav VUKANOVIC	0	2	83	42	<b>65</b>	<b>18</b>
<u>24<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Armin ZAHIROVIC	0	2	83	42	<b>67</b>	<b>16</b>
<u>25<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Eldin ZAHIROVIC	0	2	83	42	<b>66</b>	<b>17</b>

**Monsieur le Président :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Commune, plus particulièrement ceux qui se sont déplacés ce soir dans la salle et je les encourage tous à utiliser pleinement les droits qu'ils viennent d'obtenir.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

**Article unique :** Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

- 1<sup>er</sup> candidat :** Monsieur José Luis ALMADA CABRAL  
son épouse Maria Antonieta MONTEIRO da ROSA CABRAL, née  
MONTEIRO da ROSA et ses enfants Isaël et Ismaël
- 2<sup>e</sup> candidat :** Monsieur Luka BRNIC
- 3<sup>e</sup> candidat :** Madame Antoinette Pierrette Raymonde GUNDALL, née GUNDALL
- 4<sup>e</sup> candidat :** Madame Zada IBRAHIMOVIC, née HASANOVIC, son époux Salih  
IBRAHIMOVIC, ses enfants Osmin, Davud et Elza
- 5<sup>e</sup> candidat :** Monsieur Alen ISANOVIC
- 6<sup>e</sup> candidat :** Monsieur Elvis ISANOVIC
- 7<sup>e</sup> candidat :** Madame Ljiljana IVANOVIC, née TODOROVIC  
ses enfants Dusan et Aleksandar
- 8<sup>e</sup> candidat :** Monsieur Bozidar JOVANOVIC  
son épouse Ljubinka JOVANOVIC, née IVEZIC
- 9<sup>e</sup> candidat :** Monsieur Selvaratnam KANAPATHIPILLAI  
sa fille Sawmiya
- 10<sup>e</sup> candidat :** Mademoiselle Mirzeta MESIC

- 11<sup>e</sup> candidat : Monsieur Dragan MIKIC
- 12<sup>e</sup> candidat : Monsieur Damjan MIKIC
- 13<sup>e</sup> candidat : Madame Mirjana RADOVANOVIC-OSTOJIC, née OSTOJIC
- 14<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Elvisa SABIC
- 15<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Medina SABIC
- 16<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Marija SCEPANOVIC
- 17<sup>e</sup> candidat : Monsieur Aleksandar SPASOJEVIC  
son épouse Anka SPASOJEVIC, née MIJUSKOVIC
- 18<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Hava SULEJMANOVIC
- 19<sup>e</sup> candidat : Monsieur Gonçalo TEMIDO ALFREIRAO
- 20<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Niruba THANGARAJAH
- 21<sup>e</sup> candidat : Monsieur Jorge VALERA RIBEIRO  
son épouse Maria de Fatima VARELA RIBEIRO, née FURTADO de BRITO, ses enfants Stéphane et Dylan
- 22<sup>e</sup> candidat : Madame Ljubica VAKANOVIC, née VULETIC  
ses enfants Igor et Marko
- 23<sup>e</sup> candidat : Monsieur Radisav VUKANOVIC
- 24<sup>e</sup> candidat : Monsieur Armin ZAHIROVIC
- 25<sup>e</sup> candidat : Monsieur Eldin ZAHIROVIC

**7. PRÉAVIS NO 33/05 CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2004. (MONSIEUR ALBERT MARTIN, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Albert MARTIN ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'ai juste un petit problème par rapport à la conclusion de la Commission.

Si je lis d'une manière plus précise le rapport, on parle des observations 5 et 8 de la manière suivante : « *La Commission n'a pas eu de réponse satisfaisante aux observations 5 et 8. Elle se réjouit de la création du groupe qui se penche sur la solution logiciel à retenir, qui doit coordonner la gestion des manifestations soumises à une autorisation. Elle souhaite que la Municipalité s'active et tienne au courant le Conseil de sa réalisation et mette en œuvre des moyens d'information à la population.* »

*En conclusion et sous réserve des remarques ci-dessus, la Commission de gestion, à l'unanimité..... »*

Je comprends, en lisant ce texte, qu'on n'accepte pas la réponse aux observations 5 et 8. Est-ce que je me trompe ?

**Monsieur Albert MARTIN :**

Je comprends et nous en avons discuté au sein de la Commission. Ce sont des propositions qui nous ont été faites et la Municipalité doit nous donner les réponses d'ici le début de l'année prochaine. La Police du Commerce devrait également distribuer certaines communications pour les manifestations qui se passent à Yverdon.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je ne sais pas si j'ai tout bien compris, mais à mon avis, si on veut que le travail de la Commission de gestion soit sérieux, si la Municipalité n'a pas répondu entièrement à vos attentes et aux observations que vous aviez, il faut amender l'article 1, accepter les réponses de la Municipalité, sauf pour les questions pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de réponses satisfaisantes.

Je propose qu'on amende l'article 1 comme suit :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **sauf les réponses aux observations 5 et 8.**

J'aurais un 2<sup>ème</sup> point ; pour ma part, il y a aussi une réponse que je ne peux accepter et je propose à ce Conseil de la refuser. Il s'agit de l'observation no 9 qui concernait le problème des vélos volés : La réponse de la Municipalité est la suivante : « *Le problème est en cours de traitement : une fourrière à deux-roues, de dimensions suffisantes pour répondre à la problématique, sera prochainement mise en service à la rue des Pêcheurs, dans un local loué à un tiers. Il restera encore divers points à améliorer (campagne de sensibilisation des usagers pour équiper leur engin d'un bon dispositif anti-vol, amélioration des emplacements stratégiques pour le stationnement des deux-roues, etc.) ».*

Cette réponse ne me satisfait pas sur plusieurs points. Pour les premiers, j'ai vraiment l'impression qu'on n'empoigne pas du tout la problématique. La problématique la plus grande est que la Municipalité et la Commune ne mettent pas en œuvre les moyens nécessaires pour venir récolter les vélos. La population le sait aussi bien que moi, lorsqu'on annonce un vélo abandonné, volé, qui se détériore, personne ne vient le chercher ; la Police n'a pas le temps, les Travaux, ce n'est pas leur boulot. J'ai donc l'impression que cette réponse ne donne aucune piste pour résoudre ce problème. On nous parle effectivement d'une fourrière ; or, j'ai entendu dire que cette fourrière ne sera pas utilisée que pour les deux roues. Elle sera occupée par d'autres véhicules et qu'elle est déjà pratiquement pleine.

Je ne veux donc pas accepter cette réponse ainsi. J'ai l'impression qu'on n'empoigne pas le problème et que cette réponse est vide de sens. Je vous propose de joindre ce point à l'amendement que j'ai cité tout à l'heure et de refuser cette réponse également.

**Monsieur Guy ANGELOZ :**

J'aimerais quand même apporter une précision concernant les points 5 et 8 qui sont contestés. Dans ce Conseil, cela fait déjà deux ans qu'on parle d'avoir un logiciel performant pour informer la population yverdonnoise sur les manifestations. Nous l'avons relevé, dans le cadre de la Commission, parce qu'on le souhaite et on a insisté.

J'aimerais bien que le Service de la Culture empoigne une fois ce sujet avec sérieux, qu'il réunisse les divers Services et qu'on arrive à quelque chose de concluant. Je vous remercie.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

L'intervention musclée de Monsieur ANGELOZ me permet de répondre.

Tout d'abord, ce n'est pas un problème qui ne concerne que la culture, les manifestations étant multiples à Yverdon-les-Bains. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quelques manifestations sportives, quelques manifestations de sociétés locales, des lotos, qui ne sont pas directement des manifestations culturelles. Je veux donc bien empoigner le problème et vous apporter un début de réponse, mais je ne suis pas seul maître à bord sur ce dossier.

Il faut savoir que ce problème est récurrent depuis de nombreuses années et qu'on a du mal effectivement à avoir une vision aussi claire que possible de l'ensemble des manifestations qui se déroulent sur le territoire communal. Un bon nombre d'entre elles sont soumises à autorisation de la part de la Police du Commerce et donc, passent par les Services de l'administration et sont portées à notre connaissance, ce qui nous permet de les intégrer dans un système informatique. Celui-ci existe depuis l'Expo.02, et on l'avait mis en place à cette époque-là pour coordonner les préavis

---

des différents services, système qui est resté à l'interne et qui est toujours utilisé aujourd'hui pour la circulation de ces dossiers et la prise en compte des préavis des différents services concernés. C'est un système qui permet de gérer l'ensemble des manifestations soumises à autorisations et c'est le cas pour la plus grande partie d'entre elles.

Et puis, il y a effectivement les manifestations culturelles qui elles, sont saisies sur un autre système et qui figurent sur le site Internet de la Commune d'Yverdon-les-Bains pour ceux qui le visitent de temps à autre. Ce système n'est pas propriété de la Ville, mais propriété d'une société de services, qui nous le met à disposition, moyennant rétribution ; on a donc une location annuelle pour ce système qui nous permet de saisir nos informations. L'Office du Tourisme saisit également un certain nombre d'informations sur cette partie du site Internet de la Ville.

On a donc un problème, puisque les manifestations culturelles sont sur un système informatique et celles qui sont portées à notre connaissance - car je rappelle qu'il y en a toute une série qui ne sont pas soumises et donc pas connues de nos services - sont gérées par une autre base de données. Le travail qui est en cours, dans ce groupe de travail, vise à trouver un moyen pour mettre ensemble ces deux bases de données, les fusionner, non pas au moment de la saisie, mais au moment où l'on veut les consulter, de manière à ce que ce soit transparent pour l'utilisateur.

Vous n'êtes pas sans savoir que le site Internet de la Commune d'Yverdon-les-Bains est en cours de refonte complète, que ce nouveau site sera ouvert dès le début de l'année prochaine, vers le mois de février et qu'à cette occasion nous espérons bien pouvoir également offrir à l'internaute la possibilité d'avoir une vision aussi complète que possible des manifestations, via la fusion de ces bases de données que je viens d'évoquer.

Voilà pour une partie de la réponse. Il y a l'autre question qui est celle de la réservation des salles, qui est évoquée aussi très largement dans la réponse de la Municipalité, puisque vous l'avez vu, et vous le savez, les salles sont gérées par différents services et nous avons tenté à plusieurs reprises, depuis de nombreuses années, de trouver une solution unique, un portail unique d'entrée pour la gestion et la réservation de ces salles. Pour différentes raisons, c'est difficile, voire impossible et nous vivons donc avec un système dont les acteurs sont multiples, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour celui qui veut réserver une salle, mais qui doit trouver une solution, notamment sur le plan technique, et il y en a.

L'idée, c'est de maintenir ce système de réservation tel quel avec des partenaires multiples, mais par contre, d'avoir un système informatique qui permette de centraliser les demandes, de manière à ce que la personne qui voudrait obtenir une salle n'ait pas 5 points d'entrée, comme c'est le cas actuellement, mais puisse réserver une salle et que l'information soit dirigée ensuite automatiquement vers le service et la personne concernés.

La réponse n'est peut-être pas entièrement satisfaisante, telle qu'elle est écrite dans le rapport de la Municipalité, mais il faut savoir que ce rapport a été établi il y a deux ou trois mois et qu'entre temps, dans ce domaine particulier, les choses ont évolué rapidement et comme je vous l'ai dit, en principe au mois de février de l'année prochaine, on devrait voir, dans le nouveau site Internet de la Commune, des nouvelles possibilités pour les habitants d'Yverdon et de la région, pour connaître les manifestations et également faciliter le travail de recherche et de location de salles.

En dépit de cette relative déception que vous auriez, à la lecture de la réponse de la Municipalité, je vous invite à ne pas suivre la proposition d'amendement, mais à accepter cette réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais répondre à la question de Madame la Conseillère GIORGIATTI concernant l'observation no 9 et j'emboîte le pas de mon collègue von SIEBENTHAL en disant qu'effectivement, depuis la réponse de la Municipalité, il y a eu également une évolution dans le secteur du vélo.

En fonction de vos affirmations, je pourrais vous répondre que vous êtes mal informée, parce que cette fourrière existe, il est vrai qu'elle est encore en cours de construction, mais le ramassage des vélos fonctionne. Il y a eu deux jours de ramassage de vélos sur les deux dernières semaines, ce qui a permis de ramasser environ 150 vélos. Demain, il y aura un troisième jour de ramassage. Il y a donc un grand travail qui se fait de ce côté-là.

Vous savez aussi qu'on avait un problème de disponibilité, un problème de local, qui existe maintenant, tout proche du petit kiosque qui se trouve près du stade municipal. Dès que ce local sera suffisamment aménagé, nous expliquerons les heures d'ouverture. Toujours est-il que pour ceux qui se sont faits voler un vélo, qui ont perdu un vélo, l'adresse est toujours le poste de Police, c'est-à-dire à la rue du Valentin et c'est la Police qui fait le relais jusqu'au local, en attendant d'avoir accès directement à cette fourrière.

Pour ce qui est de la réponse de la Municipalité, je pense avoir répondu à la première partie. Si vous souhaitez des réponses supplémentaires, c'est volontiers que je vous en donne.

Pour les vélos, la Municipalité répond : « *Il restera encore quelques divers points à améliorer* » ; donc, nous admettons qu'il y a effectivement d'autres points qui doivent encore être améliorés et il est vrai que la fourrière qui est mise en place ne règle pas tout, et de loin pas. La Municipalité répond « *Campagne de sensibilisation des usagers pour équiper leur engin d'un bon dispositif anti-vol* ». Je rappelle que, selon la loi, les vélos doivent être équipés d'un dispositif anti-vol ; tous les vélos ne le sont pas et je crois qu'on doit le rappeler à tout un chacun.

« Amélioration des emplacements stratégiques pour le stationnement des deux-roues » : Il est vrai que si l'on veut être performant à ce niveau-là, je crois qu'on devrait mettre en place un système qui permettrait de bloquer les vélos au niveau du cadre et pas seulement au niveau de la roue. Ces dispositifs existent sur le marché, ils ont un certain coût, et je crois que la problématique des zones de stationnement de vélos, notamment à la gare, doit faire partie de cette réflexion et la Municipalité s'y attachera aussi. On peut aussi imaginer d'améliorer la situation en améliorant l'éclairage. Certaines zones sont particulièrement sombres et si on met les parkings à vélos sous projecteurs, c'est aussi une façon de lutter contre ces déprédations.

Tout cela pour vous dire que la Municipalité est consciente du problème, elle y travaille, ainsi que la Commission deux-roues et elle vous invite donc à faire confiance à la Municipalité et à accepter la réponse à l'observation no 9.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Il est vrai qu'il se passe beaucoup de temps entre le rapport de la gestion, son dépôt et le moment où on le traite ; on le déplore d'ailleurs depuis plusieurs années. Je pense que la commission de gestion aurait pu répondre plus rapidement à la Municipalité, dans ce cadre-là.

En ce qui concerne mon amendement, j'ai obtenu mes réponses pour les questions 5 et 8 et je retire cet amendement. Si la Commission de gestion avait estimé avoir obtenu ses réponses, je pense que son rapport était un peu laconique.

En ce qui concerne le point 9, je vous remercie Monsieur CARRARD, pour votre réponse. Je constate simplement que si ces deux dernières semaines vous avez ramassé 150 vélos, c'est soit qu'il y a beaucoup de vélos qui traînent, soit qu'il y a très longtemps qu'on ne les ramassait pas.

Je suis très contente que les rapports de gestion arrivent en décembre, parce qu'enfin, on nettoie la Ville, mais n'oubliez pas mon quartier, car il y en a encore tout plein. Je suis très heureuse que vous fassiez le travail, je vais retirer cet amendement, mais j'espère vraiment que les choses se fassent, car je me fais approcher tout le temps pour cet objet par des gens qui disent : j'ai téléphoné depuis le mois d'août, le vélo est là et on vient pas le chercher... j'en ai marre et je vous remercie beaucoup.

**Monsieur Roger RANDIN :**

Ayant pris connaissance des réponses aux deux observations individuelles déposées conformément à l'article 106, al. 3 de notre règlement, je peux me déclarer satisfait de ces deux réponses.

Il faut tout de même préciser que si l'expertise qui a permis de constater que le Pont de Gleyres était apte au trafic des 40 tonnes, les mesures à prendre, assainissement

du béton, traitement des aciers corrodés dus à son vieillissement ne vont pas suffire à moyen terme. Toute proportion gardée, l'incident survenu au Collège Léon-Michaud doit nous inciter à rester vigilant.

Concernant la seconde réponse, j'ai été agréablement surpris d'apprendre que la réfection générale de la rue des Philosophes figurait au plan des investissements pour l'année 2006 et non au-delà de 2008, comme mentionné précédemment.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**Monsieur le Président :**

On m'a soufflé que j'ai oublié une main qui se levait dans la salle. Est-ce qu'il y avait bien quelqu'un qui demandait la parole ? Ce n'était pas le cas, mes informations étaient donc erronées.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission de gestion, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1** : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées.

**Article 2** : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2004.

**Article 3** : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2005.

**8. PRÉAVIS NO 36/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 316'000.- POUR ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DES ÉTUDES SUR DIVERS PONTS AFIN DE MAINTENIR LE PASSAGE DES VÉHICULES DE 40 T EN TRAVERSÉE DE LOCALITÉ. (MONSIEUR JEAN-PIERRE CHAPUIS, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Joëlle MONNIN, Luisella MULLER, Jean-Pierre CHAPUIS, Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH, Jean-Marc PERNET.

Absent : Monsieur Michel WERKLE.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Il y a quelques années, la Suisse a âprement discuté avec l'Union européenne des droits d'accès pour Swissair dans l'Union et, en échange, a accepté d'ouvrir son territoire aux 40 tonnes. On n'a plus Swissair, mais on a les 40 tonnes et on doit faire avec.

Certains diront qu'il vaut mieux un camion bien chargé que trois camions peu chargés, d'autres considèrent que ce sont quand même des engins assez longs, au moins cinq essieux, et assez lourds, qui peuvent poser problème pour les usagers en Ville. Le préavis proposé va faciliter, encourager les traversées de localités par des engins grands et lourds et je n'ai rien trouvé dans le préavis au sujet de la gestion de ce trafic, d'où ma question à la Municipalité :

- Est-ce qu'une planification est faite pour, d'une part informer les entreprises de transports sur les possibilités ou limitations d'accès à certains endroits de la Ville, d'autre part limiter la vitesse, puisqu'on sait que l'énergie d'un véhicule de ce type dépend de sa vitesse et les dégâts causés aux revêtements également ?

Je serais donc heureux de savoir si une gestion du trafic lourd est prévue, en parallèle avec les travaux qui sont proposés sur les divers ponts.

**Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :**

Mon intervention ne va pas tout à fait dans le même sens !

Ces travaux doivent certainement être effectués et ceci n'apporte aucune contestation, mais je m'y oppose sur le fond, car je considère que ces coûts ne devraient pas être pris en charge par la ville d'Yverdon-les-Bains.

Le Département des infrastructures nous demande d'effectuer ces travaux, alors que l'Etat dispose d'un fond pour cela. La redevance RPLP a rapporté plusieurs millions à l'Etat depuis 2001, environ 100 millions à ce que je sais et rien n'a été attribué pour les routes dans notre Canton, ce qui est injuste.

Il est vrai que l'actuel chef du Département des infrastructures n'est pas très favorable au trafic routier, mais ce n'est que justice d'utiliser l'argent du citoyen à sa juste place. Sans grande chance certainement, je demande que ces frais soient pris en charge par l'Etat de Vaud. Merci de votre attention.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je répondrai à la première question du Conseiller HUNKELER. Le plan directeur de circulation donne les priorités d'accès à la Ville. C'est clair que le pont qui ne supporte pas les 40 tonnes doit être mis en conformité. Actuellement, nous en avons deux que nous allons entreprendre rapidement : il s'agit du pont Tordu qui est au chemin de la Sallaz et la route de Lausanne et le pont de la Chaussée de Treycovagnes.

Il est bien clair qu'on peut ne pas venir avec des 40 tonnes en Ville, mais qu'est-ce qui est le plus intéressant, car il y a encore des 40 tonnes qui viennent livrer dans les grands magasins ou dans les entreprises en pleine ville ? Venir avec trois camions ne serait pas du tout rentable et je pense que la législation fédérale et cantonale nous oblige à mettre les traversées des routes cantonales en localité en conformité avec la législation, comme je viens de le dire.

Pour la deuxième question, du Conseiller MOUQUIN, c'est presque la même réponse : la législation oblige les villes à entretenir leurs réseaux en traversée de localités et de se conformer à la législation, donc on est obligé et on ne peut pas reporter cela sur la Canton. Je comprends la question du Conseiller MOUQUIN ; avec la RPLP, il y a de l'argent, mais il est destiné aux routes cantonales et pas pour les traversées de localités.

J'espère vous avoir répondu.

**Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :**

Je remercie le Municipal BURKHARD pour sa réponse ; bien sûr que lui est mis devant le fait accompli, mais je reste persuadé qu'on s'est fait rouler par l'Etat de Vaud et ce n'est d'ailleurs pas fini, car il y a d'autres ponts, en dehors de la ville d'Yverdon, entre les localités, qui devraient être pris en charge par l'Etat. Notre chef de

Département ne veut pas en entendre parler, mais je crois que vous en avez tous entendu parler dans les journaux.

Laissons-nous rouler, mais moi je voterai non.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Pour une fois, je risque bien de voter comme Monsieur MOUQUIN !

J'ai entendu la question très intéressante de Monsieur HUNKELER et je trouve qu'on n'y a pas répondu. Effectivement, si on doit traverser la ville, ce qui est la loi, je pense qu'il faudrait savoir à quels endroits on la traverse et quel est le plan, quelle zone on garde en dehors de ces traversées des 40 tonnes. Je crois que la Municipalité n'a pas répondu à cette question.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Il y a un réseau qui est attribué aux 40 tonnes. Si vous regardez, en venant à la route de Lausanne, le pont des CFF ne supporte pas 40 tonnes ; il y a une signalisation adéquate qui dit qu'il ne faut pas passer avec des 40 tonnes à certains endroits.

Donc, cela est fait, il y a un réseau pour les 40 tonnes en ville d'Yverdon.

**Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :**

Excusez-moi, mais vous permettez que le professionnel réponde.

Il n'y a pas lieu de peindre le diable sur la muraille sur les 40 tonnes en Ville. Le trafic des 40 tonnes en Ville est très mince, car il y a peu d'activités en ville qui permettent aux 40 tonnes de livrer, donc tous ceux qui doivent traverser la Ville l'évitent, car le réseau autoroutier et d'autres routes le permet ; ce n'est donc pas cela le grand souci. Comme l'a dit le Municipal, pour les ponts qui sont limités à 28 tonnes, les camions doivent respecter cela et éviter ce genre de ponts.

La parole n'est plus demandée et cet article 1 est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 1<sup>ère</sup> étape des travaux de réfection et des études sur divers ponts nécessaires au maintien du passage des véhicules de 40 t. en traversée de localité;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 316'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée dans le compte no 1439 "réfection ponts en traversée STE" et amortie en 10 ans au plus.

**9. PRÉAVIS NO 38/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 404'000.- POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE DE SECOURS ROUTIERS ET LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE DÉSPARCÉRATION DU SIS. (MONSIEUR DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Guy ANGELOZ, en remplacement de Monsieur Daniel HOFMANN, ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Marianne SAVARY, Guy ANGELOZ, Jean-Marc COUSIN, Bouzid DERRADJI, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI, Walter MÜLLER.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 38 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à acquérir un véhicule de secours routiers et un nouveau matériel de désincarcération pour le SIS;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 404'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : la dépense nette de Fr. 195'500.- sera imputée au compte no 6604 "Véhicule de secours routiers 05 – SIS" et amortie par prélèvement au fonds "Pompiers-routes nationales" no 928.0610.

<p><b>10. PRÉAVIS NO 39/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 631'800.- POUR FINANCER L'ÉVOLUTION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT 3 ANS. (MADAME JOËLLE MONNIN, RAPPOTRICE)</b></p>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Joëlle MONNIN ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Joëlle MONNIN, Nathalie SAUGY, Laurent GABELLA, Dino PETIT, Jean-François TROYON, Bart WIND, David WULLIAMOZ.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** :

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je suis un peu surpris de voir, sous l'article 2.3 : « *Remplacement des éléments obsolètes* », sous « *PC* », le texte suivant : « *Avec l'expérience, nous remarquons qu'une durée de vie de 5 ans, comme annoncé dans le précédent crédit, n'est pas réaliste et nous proposons de la ramener à 3 ans* ». Je suis surpris que des PC puissent être considérés comme obsolètes après trois ans déjà. Je sais que l'informatique pousse au changement perpétuel, mais je suis persuadé et dans mon entreprise, comme dans bien d'autres petites et moyennes entreprises, qu'on ne peut pas se permettre des changements aussi fréquents.

Changer un PC, cela veut dire aussi tout réinstaller, cela veut dire aussi se réhabituer à une nouvelle machine et cela a aussi un coût. Je crois que l'idée de cinq, voire quatre ans, me paraît beaucoup plus réaliste.

J'espère qu'en acceptant ce préavis, car je suis persuadé que nous allons accepter ce préavis, nous n'allons pas entériner cette manière de faire pour la suite.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité, moins un avis contraire.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Il y a quelque deux cents ordinateurs qui doivent être remplacés, qui sont obsolètes ; quelle est leur destination ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Le matériel devenu obsolète est repris en bloc par un revendeur et celui-ci offre, bon an mal an, le 10% de la valeur à neuf de ce matériel. On pourrait imaginer que certains équipements soient vendus de gré à gré à des particuliers. Néanmoins, il faut se rendre compte que le particulier qui achète une telle machine pense avoir fait l'affaire du siècle et, après quelques semaines, il se rend compte que cet appareil manque de périphériques, comme par exemple un graveur ou un lecteur de CD. Il reprend donc contact avec le Service informatique de la Commune qui n'est pas, vous en conviendrez, un commerce d'informatique. Au vu de cette situation, ce matériel est débarrassé à un revendeur en bloc.

Néanmoins, la Commune conserve quelques-uns de ces PC et les met en place dans des endroits où ceux-ci ne sont utilisés qu'occasionnellement, pour lire par exemple la messagerie communale.

Cela me permettra de répondre à Monsieur le Conseiller ROMAILLER pour lui dire qu'une partie de ce matériel est tiré jusqu'à cinq années. Il faut donc bien distinguer la durée d'amortissement, qui est une opération purement comptable et la durée de vie de ce matériel. J'imagine, par exemple, que s'il s'agit de l'ordinateur portable d'un Conseiller municipal qui a annoncé ne pas se représenter, celui-ci conservera bien évidemment son équipement jusqu'au terme de son mandat.

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse. Je pensais aussi que peut-être un certain nombre de ces ordinateurs pourraient être donnés gracieusement par la Commune à certaines associations. Ce ne sont certainement pas les derniers ordinateurs avec drivers ou autres, mais je pense qu'il y en a quand même un certain nombre qui sont demandés, en attendant de pouvoir obtenir mieux. Il est clair que ce n'est pas le rôle de la Commune de faire le marchand ou le réparateur.

**Monsieur le Président :**

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il la parole ?

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Trois, quatre, cinq ans... Monsieur ROMAILLER le rappelle, la vie d'un ordinateur peut varier. Est-ce que, vu qu'on renouvelle tous les trois ans ce parc informatique, ces investissements futurs pour des ordinateurs sont prévus dans le plan d'investissement ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Conseiller. D'ailleurs vous allez recevoir dans quelques jours le plan des investissements de la période 2006-2009 et vous pourrez constater que ce montant figure au plan des investissements.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 39 est accepté à une forte majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en oeuvre le programme défini pour l'évolution des applications informatiques de l'administration communale;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 631'800.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera amortie en 3 ans au plus et imputée dans le compte no 6204 "Informatique 2005".

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Les points 11 et 12 de notre ordre du jour ayant été transformés en points 6bis et 6ter, nous passons directement au point 13.

**13. PRÉAVIS NO 40/05 CONCERNANT LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU SERVICE DES ÉNERGIES À LA RUE DE GASPARIN, ENTRE LE COURS DU BURON ET LA RUE D'ENTREMONTS (MONSIEUR WALTER MÜLLER, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Walter Müller ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Heidi BOTTERON, Nathalie SAUGY, Stéphanie EHINGER, François CHASSOT, Jean-Marc COUSIN, Serge LOVEY, Walter MÜLLER.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** :

**Monsieur Pascal FER :**

A plusieurs reprises, nous avons voté l'ouverture et la réfection de rues dans notre Cité, la rue Neuve, la rue des Alpes etc. et maintenant la rue Gasparin. Chaque fois, on procède à la pose de nouvelles conduites, des énergies, de gaz en particulier.

J'aimerais demander à la Municipalité si à cette occasion, le Service des Energies procède systématiquement à une campagne pour promouvoir le gaz, carburant moins polluant que le mazout, et surtout si sur un plan plus général, il existe un plan marketing pour promouvoir cette énergie dans notre Commune.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

La réponse est oui, Monsieur le Conseiller FER. Depuis l'engagement d'un technico-commercial dans nos Services, les propriétaires riverains sont systématiquement contactés.

**Monsieur Pascal FER :**

Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée et cet article 3 est accepté à une forte majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** La parole n'est pas demandée et ce préavis no 40 est accepté à une forte majorité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des infrastructures du Service des énergies à la rue de Gasparin, entre le Buron et la rue d'Entremonts.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 656'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense concernant la partie électrique sera amortie en 20 ans au plus, celle concernant les réseaux d'eau et gaz en 30 ans au plus. La dépense totale sera imputée au compte no 4142 « Gasparin SEY ».

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Dans un timing que l'on pourrait considérer comme parfait, les scrutateurs suppléants ont terminé le dépouillement des préavis nos 42 et 43 des demandes de naturalisations.

*(Ces résultats sont reportés aux pages 399 à 400 pour le préavis no 42 et 403 à 404 pour le préavis no 43)*

**Monsieur Gérard JUNOD :**

Si je ne me trompe pas, au candidat no 19, il doit y avoir une erreur de chiffres. Vous avez cité 79 et 8, cela fait plus que le nombre de votants.

**Monsieur le Président :**

Vous avez tout à fait raison Monsieur le Conseiller JUNOD. Je vous suggère de passer au point 14 de notre ordre du jour, pendant que les responsables du dépouillement vérifient le résultat.

<b>14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS</b>
--

**Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX. (Mise en réseau Internet, domaine pédagogique)**

Nous venons d'accepter le préavis no 39 pour financer l'évolution du matériel informatique communal et je m'en réjouis.

Toujours à propos d'informatique, qu'en est-il de la scolarité obligatoire, des élèves et des enseignants à propos de l'utilisation d'Internet ?

Les écoles d'Yverdon-les-Bains ont été parmi les premières du Canton à se doter de parcs informatiques importants. Les élèves pouvaient alors découvrir ce nouvel outil qu'ils n'avaient pas encore chez eux pour la plupart. Depuis, les parcs informatiques se sont régulièrement renouvelés et se sont agrandis ; nous sommes à peu près à la 5<sup>ème</sup> génération d'ordinateurs.

Mais voilà ! Actuellement, nous sommes à la traîne en ce qui concerne la mise en réseau Internet, puisqu'un grand nombre de bâtiments ne sont pas connectés, ce qui handicape particulièrement les élèves et les enseignants.

Sachant que le Canton s'occupe du domaine pédagogique et gère l'achat des ordinateurs, que l'infrastructure technique pour chaque bâtiment scolaire est du ressort des communes, la question que j'adresse à la Municipalité est la suivante :

- Quels sont les plans d'actions et le calendrier prévus par la Municipalité pour que les bâtiments scolaires soient techniquement opérationnels, de sorte qu'un réseau pédagogique à Internet puisse être fonctionnel le plus rapidement possible ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La question de Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX est tout à fait pertinente.

A la suite d'un contact fortuit avec notre Service informatique, nous avons appris qu'un important rapport était en préparation à ce sujet, qui débouchera également sur un crédit, soumis à votre Conseil prochainement.

Je vous propose d'attendre que la Municipalité prenne connaissance de ce rapport et nous pourrions vous répondre de façon circonstanciée.

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

La réponse de Monsieur le Syndic me satisfait et c'est donc très prochainement que ce préavis va arriver.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Je peux rassurer les Conseillers, ainsi que Monsieur Gonçalo TEMIDO ALFREIRAO. Nous avons bien 73 OUI et 9 NON et sa demande de naturalisation est bien acceptée, malgré cette erreur de frappe, serait-on tenté de dire.

*(La correction est apportée dans le tableau des résultats figurant aux pages mentionnées ci-dessus)*

\* \* \* \* \*

**Motion de Monsieur Claude JACCARD. (Marginaux)**

Que faire de ces personnes qui zonent la journée devant le Jardin japonais ou à proximité du restaurant La Grange ?

Il est bien clair que certaines de ces personnes n'ont pas demandé à se retrouver à la rue. Cependant, suite à la perte de leur emploi et après avoir épuisé leur droit au chômage, elles sont directement mises à l'AI par l'Etat et deviennent par la suite des exclues de la société. Le fait d'être à l'AI ou de bénéficier des services sociaux les empêchent de louer un appartement, car elles n'offrent pas les garanties financières requises et ne peuvent pas se prévaloir d'un contrat de travail. Et pourtant, certaines de ces personnes souhaiteraient ardemment retrouver un emploi.

Que faut-il faire dans de telles circonstances ? Voici mes propositions pour remédier à cette situation :

- La plupart d'entre eux n'ayant pas leur propre logement, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité de trouver une maison, de préférence avec un terrain attenant cultivable, pour les loger et leur permettre de vivre de façon décente et partiellement en autarcie au niveau alimentaire.
- Créer des ateliers de formation leur offrant la possibilité de se réinsérer dans la vie professionnelle, et cela dans divers corps de métier.
- Mettre sur pied un programme d'occupation dans le cadre duquel les personnes concernées seraient régulièrement suivies par des éducateurs professionnels ou des personnes compétentes, comme cela se fait déjà dans d'autres villes ou dans d'autres pays.
- Au niveau communal, intervenir, sous forme de cautionnement, auprès des gérances, afin que ces dernières acceptent de louer des appartements, studios ou chambres aux personnes qui sont dépendantes des services sociaux.

Cette motion est signée par certains de mes collègues du Conseil.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Conseiller. Comme nous l'impose le règlement, j'ai besoin de votre texte pour continuer.

La discussion continue sur cette motion.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je laisserai bien sûr à l'appréciation du Conseil la décision quant à la suite à donner à cette motion, mais j'aimerais quand même préciser une chose qui me paraît essentielle.

Ces personnes qui se trouvent à la promenade Auguste Fallet disposent d'un logement. Elles disposent soit d'un logement personnel ou ont la possibilité de s'héberger à la Lucarne, qui se trouve à la rue Curtil Maillet et qui comprend 25 lits, sauf erreur et, vous vous en douterez, c'est tout à fait complet ces temps. Cette Lucarne est supportée financièrement par la Commune ; vous pourrez d'ailleurs le vérifier dans le cadre du budget qui vous sera soumis la semaine prochaine.

Je crois que c'est important d'avoir à l'esprit que ces gens ne sont pas à la rue, par les froids qui règnent actuellement dans la région.

La parole n'est plus demandée et **cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport, par 38 OUI, 29 NON et 9 abstentions.**

**Monsieur Claude JACCARD :**

Je remercie les Conseillers d'avoir accepté cette motion.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

J'ai épuisé ma liste d'inscriptions pour les interventions, je donne donc logiquement la parole à Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ !

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ. (Dramatique fait divers – Lancement des Brandons 2006)**

Pour une fois, il n'y a pas à rire... je sors mon mouchoir !

Que l'on puisse nous cacher un fait divers aussi dramatique que celui qui s'est passé le mardi 29 novembre dernier m'attriste profondément. En effet, j'ai lu dans l'excellent journal Presse Hebdo Nord Vaudois de ce jour en page 2, cette terrible information : « *Yverdon : une épave brûle, bilan 7 morts.* »

Je suis ému et vous tous très certainement compatissez avec émotion à la peine des familles touchées par ce drame. C'est un vieux wagon qui a brûlé et la Police prétend que ce sont des jeunes qui ont fait brûler cette épave. J'ai de la peine à comprendre pourquoi cet événement a été passé sous silence.

- Les CFF ont-ils pensé à la future disparition d'une partie de la division Cargo et caché l'information ?
- La Police a-t-elle reçu des ordres de discrétion ?
- Et alors pourquoi ce mutisme de la Municipalité après ce drame ?

Ou encore :

- Le journal en question a-t-il voulu faire un gag en vue des prochains Brandons ?

Alors ce que l'on peut dire, c'est qu'il y aura bien une mise à mort du bonhomme hiver le week-end du 17 au 19 mars 2006, et cela sur la Place Pestalozzi. Et le Bourdon, le seul journal indépendant du Nord vaudois, paraîtra le samedi 11 mars, soit lors du week-end des élections communales. Le Bourdon relèvera peut-être la bourde amusante... lue ce matin dans la rubrique : « *La semaine en bref* ».

Bien entendu cette question n'appelle en principe pas de réponse de la part de la Municipalité, mais cela a permis de lancer officiellement les Brandons 2006. Qu'on se le dise !

Merci de votre attention... je rentre mon mouchoir !

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER. (Procédures relatives au permis d'habiter)**

Je trouve totalement inadmissible et incohérent que l'on construise des immeubles destinés tant à des citoyens valides qu'à des personnes à mobilités réduites en ne respectant pas les plans durant la construction... Mais surtout, il est incompréhensible que nos services administratifs attribuent les permis d'habiter sans procéder à la vérification effective des plans déposés.

J'en veux pour preuve le bâtiment de la rue Jean-André Venel 146-148 dont l'entrée principale de l'immeuble est une pente exagérée de 12%, alors que sur les plans, il se trouvait une entrée prévue entièrement à plain-pied ! Et c'est ici un cas qui n'est pas isolé, il peut être donné d'autres cas similaires.

En allant au-delà des faits, on constate que des mesures correctrices ultérieures coûtent souvent très chers, car il est fréquemment nécessaire de reconsidérer et de modifier des surfaces importantes aux abords de la construction.

J'invite la Municipalité à nous donner des indications sur la procédure suivie pour l'attribution des permis d'habiter. D'avance, je vous remercie pour vos explications.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

J'aimerais rassurer Madame la Conseillère ROETHLISBERGER, parce que le permis d'habiter n'a pas encore été délivré.

Une réunion a eu lieu sur place avec Monsieur PECLARD, de l'AVACAH et Monsieur BAERTSCHI, architecte de la ville et aussi avec Monsieur DUMARTHERAY. Lors de cette séance, il a été décidé que la société propriétaire des immeuble 146, 148 et 150 de la rue Venel devra trouver une solution pour rétablir une situation conforme.

Il est possible que l'on ne puisse pas faire attendre plusieurs mois cette société pour obtenir le permis d'habiter, mais dans tous les cas, si ce permis devait être délivré, il le sera sous la condition expresse que la situation soit rétablie et cette condition fera l'objet d'une vérification, car elle devra être exécutée.

**Madame Suzanne ROETHLISBERGER :**

En ce moment, les gens habitent déjà dans l'immeuble et malheureusement, il y a des personnes handicapées et qui doivent prendre cette rampe à 12%. Est-ce qu'on va les laisser prendre cette rampe tout l'hiver ? Il n'y a même pas une main courante le long de cette descente, afin que quelqu'un qui est handicapé puisse s'y tenir. Ces jours qu'il neigeait, je n'ose pas penser comment ces dames sont sorties.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

La pratique est que la Commission qui s'occupe de délivrer le permis d'habiter passe une fois que l'immeuble est terminé. Il est vrai que ces immeubles sont généralement déjà habités lors du passage de la Commission. La Commission fait un rapport à la Municipalité. Celle-ci pose les conditions lorsqu'il manque une rampe, lorsqu'un élément n'est pas conforme, lorsqu'il manque une barrière etc. Ces conditions sont toujours vérifiées et avec le temps, les choses rentrent dans l'ordre.

Dans le cas particulier, une discussion, je le répète, a eu lieu avec Monsieur PECLARD de l'AVACAH et apparemment, celui-ci s'est déclaré satisfait, si bien que la situation va être rétablie, mais je ne peux pas la rétablir ce soir, Madame la Conseillère.

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER. (Projet d'ascenseur au Château)**

Qu'est-ce qu'il en devient de notre ascenseur du Château ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

La Municipalité s'attendait à ce qu'une question soit posée au sujet de l'ascenseur du Château, si bien que ma réponse n'aura pas tout à fait un caractère spontané !

Votre Conseil a accepté, il y a quelques mois, le 3 février 2005, le préavis no 36, par lequel la Municipalité sollicitait un crédit de Fr. 84'000.- pour les études en vue de l'aménagement d'un ascenseur au Château.

A défaut de construire l'avenir, il faut faire un peu d'histoire et vous me permettez une petite rétrospective.

C'est en 1992, à l'occasion des travaux de rénovation de l'Aile Nord du Château, que l'Association pour les handicapés avait fait une remarque pour demander un meilleur accès.

Avec un rythme, qui n'est pas un rythme de sénateur, mais qui traduit tout de même une certaine majesté, la Municipalité a, en 1995, c'est-à-dire trois ans plus tard, mandaté un atelier d'architecture pour déterminer les emplacements qui pourraient convenir. Il est ressorti de cette étude que les tours et les ailes du Château, qui sont généralement voûtés, ne permettraient pas de laisser passer un ascenseur au travers. Deux endroits avaient à l'époque, été déterminés comme étant susceptibles de recevoir un ascenseur, c'était le bureau de réception du Château et la courette du donjon.

Malheureusement, le bureau de réception du Château ne peut recevoir un ascenseur qu'à la condition de réaliser des aménagements très conséquents et par conséquent coûteux, au deuxième étage. On a renoncé à cet emplacement. La courette du donjon, qui aurait effectivement pu recevoir un ascenseur, s'est révélée comme étant un mauvais endroit, parce que c'est là que l'ECA a imposé un chemin de fuite, ou un escalier de secours.

Cela étant, avec le même rythme assez majestueux, en 2001, soit six ans plus tard, la Municipalité a adopté un avant projet d'ascenseur de type « lift-trappe », pour assurer la liaison entre les caves et la cour intérieur du Château. L'engin aurait émergé d'une trappe aménagée au ras du sol, qui se serait - on l'espère - refermée, lorsque l'ascenseur serait redescendu. On aurait aménagé une barrière autour de cette trappe, pour éviter que l'ascenseur n'émerge avec un enfant, qui se serait posé à cet endroit ou pour éviter que l'on ne doive signaler et faire précéder la sortie de l'ascenseur par un dégagement de fumée, du bruit, un signal lumineux, etc. C'est tout de même cette réalisation qui est apparue comme la plus adéquate.

Cette réalisation imposait en outre le pavage de la cour intérieure, dont le revêtement est très accidenté et en tout cas trop accidenté pour permettre la circulation des chaises roulantes.

Finalement, le coût qui a été annoncé dans le préavis dont je parlais tout à l'heure, en février de cette année, est de Fr. 315'500.- pour la cage d'ascenseur et les escaliers, de Fr. 90'000.- pour l'ascenseur lui-même – ce n'est donc pas l'ascenseur qui coûte cher, mais tout ce qui est autour – et de Fr. 117'500.- pour l'adaptation de la cour intérieure, soit un total de plus de Fr. 520'000.-. On n'a pas inclus, dans cette somme, les Fr. 84'000.- du crédit d'étude. C'est donc un montant total de l'ordre de Fr. 600'000.- qu'il aurait fallu dépenser pour cette réalisation.

A l'époque, on espérait pouvoir la financer avec le legs de Madame Françoise FISCHER, qui était propriétaire à Schaarbeeck, en Belgique, d'un immeuble dont on espérait que la Ville pourrait obtenir Fr. 160'000.-. Vous le savez, le fisc belge n'exonère pas les communes et des héritiers, qui n'étaient pas prévus, se sont annoncés et finalement, le notaire mandaté par la Commune pour obtenir ce legs, nous a annoncé que c'est un montant de l'ordre de Fr. 80'000.- que la Commune pouvait espérer recevoir.

Mesdames et Messieurs, c'est déraisonnable, de l'avis de la Municipalité, de dépenser Fr. 600'000.- dans cette opération. Les motions déposées successivement par Madame la Conseillère Simone DESPLAND en mai 2000, avec un rappel en novembre de la même année, puis par Madame la Conseillère Marie-Louise HEFTI, en avril 2003 et la question qui a été posée sur le même sujet par Madame la Conseillère Suzanne ROETHLISBERGER également en 2003, étaient marquées du sceau du bon sens et portaient d'un bon sentiment. Il s'agissait, puisque le Château est utilisé comme un lieu public où sont organisées de nombreuses manifestations auxquelles le public a accès, de faire en sorte que, même les personnes à mobilité réduite, ou fortement handicapées, puissent avoir accès à tout ce qui est organisé dans les salles du Château.

Le legs de Madame FISCHER s'étant réduit comme peau de chagrin, les coûts de l'opération ayant, quant à eux, pris l'ascenseur, les associations d'handicapés ont été consultées. On espérait alors que, dans une certaine mesure, elles pourraient financer cette opération. Malheureusement, personne n'a offert un quelconque paiement.

Nous avons demandé un rapport à la société PUZZLE, c'est-à-dire à Monsieur MARGOT-CATTIN, qui est lui-même handicapé, qui connaît par conséquent très bien le problème et qui peut parfaitement apprécier ce qui peut être fait ou non dans ce Château. Nous recevrons ce rapport le 6 décembre et celui-ci préconisera un certain nombre de mesures, cela en accord avec Monsieur Michel DUPASQUIER, architecte responsable de la restauration du Château.

Dans l'immédiat, au moment d'établir le budget des investissements, la Municipalité a renoncé à porter à ce budget l'ascenseur du Château, en considérant que le rapport entre l'avantage attendu de cette réalisation et le coût de celle-ci, était disproportionné, voire exorbitant. La Municipalité est navrée de ne pouvoir offrir une meilleure solution aux personnes qui sont déjà défavorisées par leur handicap. Elle s'efforcera bien sûr de rechercher d'autres solutions, sous une autre forme, pour permettre d'améliorer néanmoins la situation des personnes à mobilité réduite. Les impératifs financiers que la Municipalité recherche et s'impose, les objectifs vers lesquels elle tend, de diminuer la dette et d'équilibrer le budget, l'obligent cependant à prendre cette décision.

C'est avec regret, mais la Municipalité considère qu'une dépense de Fr. 600'000.- pour un ascenseur est une dépense qui, par les temps qui courent, est malheureusement trop importante.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Guy ANGELOZ. (Patrouilleurs scolaires)**

Ma question s'adresse à la Municipalité. Depuis quelque temps, j'ai remarqué qu'il n'y avait plus de patrouilleurs scolaires dans divers collèges, notamment aux Jordils et à Fontenay.

J'aimerais savoir si ce service, assuré par les élèves, est supprimé ou s'il y a un problème d'organisation ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Evidemment qu'il n'y a pas de volonté de supprimer des patrouilleurs scolaires. Le responsable de la prévention scolaire étant arrêté pour des raisons médicales, nous avons donc un petit problème au niveau de l'organisation, cela ne veut pas dire que lorsqu'une personne manque, le service doit s'arrêter, mais il est possible au niveau des enfants des écoles, voir des patrouilleurs adultes, qu'il y ait des problèmes, mais ce ne peut être des problèmes que momentanés.

J'ai noté, vous avez cité Jordils et Fontenay, et je regarderai demain s'il est possible d'y remédier avec effet immédiat.

**Monsieur Guy ANGELOZ :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse et je répète que c'est bien un service qui est assuré par des élèves.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillères et des Conseillers ? Cela ne semble pas être le cas. La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Syndic. Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public pour son assiduité.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 8 décembre, soit la semaine prochaine.

Il est 21h56 et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

## CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 1<sup>er</sup> décembre 2005**

	Pages
1. Appel .....	393
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2005 .....	394
3. Démission.....	394
4. Assermentation .....	395
5. Communications du Président.....	395
6. Communications de la Municipalité .....	397
6 bis) Préavis no 42/05 concernant 15 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Behajdin BRUTI, Dejan DJORDJEVIC, Zorica DJORDJEVIC, Fereshteh FARBOUD, Ideal HASAJ, Adisa KADRIC, Gülüsten KARUKUS, Sandra MILENKOVIC, Merisa OMEROVIC, Jenethan PONNAMPALAM, Abdullah SAADI, Ivan STANKOVIC, Almina SULJIC, Enes TURSIC, Safet VEJSELI.(Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice) .....	399
6 ter) Préavis no 43/05 concernant 25 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : José Luis ALMADA CABRAL, Luka BRNIC, Antoinette Pierrette Raymonde GUNDALL, Zada IBRAHIMOVIC, Alen ISANOVIC, Elvis ISANOVIC, Ljiljana IVANOVIC, Bozidar JOVANOVIC, Selvaratnam KANAPATHIPILLAI, Mirzeta MESIC, Dragan MIKIC, Damjan MIKIC, Mirjana RADOVANOVIC-OSTOJIC, Elvira SABIC, Medina SABIC, Mirija SCEPANOVIC, Aleksandar SPASOJEVIC, Hava SULEJMANOVIC, Gonçalo TEMIDO ALFREIRAO, Niruba THANGARAJAH, Jorge VARELA RIBEIRO, Ljubica VUKANOVIC, Radisav VUKANOVIC, Armin ZAHIROVIC, Eldin ZAHIROVIC. ....	402
7. Préavis no 33/05 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2004. (Monsieur Albert MARTIN, Président de la Commission de gestion, rapporteur).....	406
8. Préavis no 36/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 316'000.- pour entreprendre des travaux de réfection et des études sur divers ponts afin de maintenir le passage des véhicules de 40 t en traversée de localité. (Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS, rapporteur) .....	413

---

9. Préavis no 38/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 404'000.- pour l'achat d'un véhicule de secours routiers et le remplacement du matériel de désincarcération du SIS. (Monsieur Daniel HOFMANN, rapporteur).....	416
10. Préavis no 39/05 concernant une demande de crédit de Fr. 631'800.- pour financer l'évolution du matériel informatique de l'administration communale pendant 3 ans. (Madame Joëlle MONNIN, rapportrice).....	417
13. Préavis no 40/05 concernant la réfection des infrastructures du Service des énergies à la rue de Gasparin, entre le cours du Buron et la rue d'Entremonts (Monsieur Walter MÜLLER, rapporteur).....	420
14. Propositions individuelles et interpellations .....	422
<i>Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX. (Mise en réseau Internet, domaine pédagogique) .....</i>	<i>422</i>
<i>Motion de Monsieur Claude JACCARD. (Marginaux).....</i>	<i>424</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ. (Dramatique fait divers – Lancement des Brandons 2006).....</i>	<i>425</i>
<i>Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER. (Procédures relatives au permis d'habiter) .....</i>	<i>426</i>
<i>Question de Madame Suzanne ROETHLISBERGER. (Projet d'ascenseur au Château) .....</i>	<i>428</i>
<i>Question de Monsieur Guy ANGELOZ. (Patrouilleurs scolaires).....</i>	<i>430</i>

---

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site  
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)